

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations en ma possession à cette date. En cas de changement important vous serez à nouveau contactés par mail.

Déroulement de la journée de lundi 2 novembre

Comme vous l'avez probablement entendu ces derniers jours, le déroulement de la journée de lundi 2 novembre sera le suivant :

- Les horaires de ramassage scolaire sont inchangés
- La classe ne débutant qu'à partir de 10h vous pouvez, si vous le souhaitez, n'amener votre enfant qu'à partir de 10h. L'enseignant sera présent en classe aux horaires habituels.
- La matinée sera ponctuée par la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888 et précédera un temps calme à 11h15

Nouveau protocole sanitaire :

Un changement important est que le port du masque s'applique aux enfants à partir de 6 ans et devront être fournis par les familles. (2 masques par jour). Merci de familiariser dès à présent votre enfant avec cet objet. (*+ rappel des gestes barrières*)

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.)

Le protocole sanitaire dans son intégralité est disponible sur le blog [sepia st vrain](https://sitetab3.ac-reims.fr/ec-st-vrain/-wp/).

<https://sitetab3.ac-reims.fr/ec-st-vrain/-wp/>

Merci pour votre engagement,

L'équipe enseignante